

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le 25 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de M. Mahieu, Maire.

Etaient Présents : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER, Eric CADOREL, Monique LOTELIER, Joël MAZE, Yves CAHOURS, Pierrette BLANDIN, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Martine LOCHET, Frédéric MARY, Ismaël HIFDA, Etienne MOUBECHÉ, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Nicole LOGEAIS, Eugène BLAY, Laurence PENVERN, Anne GANDAIS, Louis LENOUEL, Eugène ROUX, Marie FEUVRIER, Géraldine LASILIER-CHAUFAUX (jusqu'à 23 h 50).

Absents excusés : Caroline PELLERIN, Isabelle VICTOIRE.

Pouvoirs : Mme PELLERIN à Mme LOTELIER Mme VICTOIRE à M. MOUBECHÉ
Mme LASILIER-CHAUFAUX à M. LENOUEL (à partir de 23 h 50)

Secrétaire de séance : Mme LOTELIER Monique

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2011.

M. LENOUEL indique que les membres du groupe « Cancale, vivre et agir ensemble » ne vont pas approuver le compte rendu et ils s'abstiendront en raison de l'intervention de M. le Maire en début de séance du dernier Conseil Municipal concernant l'emprunt DEXIA. Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, ils considèrent l'intervention de M. le Maire hors sujet.

Mme PENVERN demande si le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est communicable au public dans le but d'assurer une meilleure lisibilité et compréhension du compte rendu.

M. le Maire répond avoir précisé en fin de séance que le document du PADD n'était pas communicable au public. Il s'agit pour le moment d'un document de travail non figé dans son intégralité. Le compte rendu du Conseil Municipal reprend l'expression du débat et ne doit pas être considéré comme le document final qui aura un caractère réglementaire en étant opposable.

M. LE MOAL, absent lors de la dernière séance, indique qu'il ne participera pas au vote.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. LENOUEL, LASILIER-CHAUFAUX, ROUX, FEUVRIER).

oooooooooooo

Ajout de questions à l'ordre du jour

M. le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Motion pour la défense du service public postal
- Réglementation concernant les bacs à déchets

Accord du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que la question demandée par groupe « Cancale, vivre et agir ensemble » concernant le projet de maison de santé sera présentée en commission avant d'être abordée en séance de Conseil Municipal.

oooooooooooo

I) Finances

2011-36 et 2011-37 : Compte Administratif 2010 et Budget Primitif 2011 de la Commune

Rapporteur : M. le Maire.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de présenter en parallèle le Compte Administratif 2010 et le Budget Primitif 2011 de la Commune qui ont fait l'objet d'une présentation en Commission Finances le 9 février 2011.

Le Compte Administratif 2010 se résume à :

<u>Fonctionnement</u>	dépenses	6 465 419,02 €
	recettes	8 149 759,38 €
	résultat	1 684 340,36 €
<u>Investissement</u>	dépenses	2 358 145,27 €
	recettes	1 044 526,79 €
	résultat	- 1 313 618,48 €

Le Budget Primitif 2011 se résume à :

<u>Fonctionnement</u>	dépenses et recettes	7 728 294 €
<u>Investissement</u>	dépenses et recettes	8 643 618 €

M. le Maire présente une analyse financière rétrospective de 2008 à 2010 :

	2008	2009	2010	2010/2008	Moy./an	2010/2009
Produits réels	6720	6891	7349	9,36	4,7	6,65
dont : fiscalité directe	2139	2257	2458	14,91	7,5	8,91
fiscalité reversée	686	678	678	-1,17	-0,6	0,00
DGF	1721	1588	1563	-9,18	-4,6	-1,57
autres impôts	556	509	807	45,14	22,6	58,55
attributions fiscales	170	134	128	-24,71	-12,4	-4,48
Charges réelles	5639	6039	6248	10,80	5,4	3,46
dont : frais de personnel	3043	3195	3283	7,89	3,9	2,75
achats/charges extérieures	1428	1474	1663	16,46	8,2	12,82
subventions/participations	694	961	783	12,82	6,4	-18,52
charges financières	284	245	366	28,87	14,4	49,39
CAF	1081	852	1101	1,85	0,9	29,23
CAF/Produits (%)	16,1	12,4	15,0			

Ensuite, M. le Maire communique les principes budgétaires retenus pour l'élaboration du BP 2011. Les charges doivent être absolument maîtrisées, seuls les frais financiers ne pourront être déterminés avec précision en raison de la fluctuation de la parité du taux euro/franc suisse (emprunt Dexia). En dehors des frais financiers, le BP 2011 a été construit sans augmentation de charges par rapport au BP 2010.

Les recettes globales de l'exercice - sans augmentation des taux d'imposition - devraient progresser de 6,11 % alors que les charges augmenteraient quant à elles de seulement 4,01 %. La volonté est de maîtriser les charges afin de rester dans une logique d'évolution des produits supérieure à celle des charges pour conserver une marge de manœuvre.

Autre élément important, la capacité de désendettement qui est actuellement de 6,5 années ne doit pas dépasser 10 années. Les concours financiers de l'Etat vont en diminuant. 2011 sera certainement une année blanche en matière d'accompagnement et de financement du Conseil Général dans le cadre de ses contrats de territoire qui ne seront débattus que lors de l'été 2011 pour une prise d'engagements début 2012. Un arbitrage sera à faire concernant le calendrier des décisions d'investissement en rapport avec la capacité de la commune à mobiliser des concours financiers externes (subventions).

De la même façon, lorsque nous aurons à recourir à l'emprunt, il faudrait que le type de financement puisse permettre des remboursements anticipés ou provisoires sans avoir à subir de pénalités de façon à faciliter la gestion de la trésorerie.

M. le Maire apporte des explications sur les variations recensées entre le montant des dépenses réalisées et les inscriptions budgétaires 2010.

Fonctionnement dépenses

Section de Fonctionnement - Dépenses	BP 2010		CA 2010		BP 2011	
Charges à caractère général	1 760 200	22,94%	1 683 797,49	26,04%	1 778 200	23,01%
60 Achats variations de stocks	696 400	9,08%	674 394,06	10,43%	719 500	9,31%
61 Services extérieurs	703 000	9,16%	740 414,28	11,45%	757 500	9,80%
62 Autres services extérieurs	338 700	4,41%	248 090,71	3,84%	278 600	3,60%
63 Impôts et taxes	22 100	0,29%	20 898,44	0,32%	22 600	0,29%
Charges de personnel et frais assimilés	3 450 000	44,96%	3 344 363,17	51,73%	3 480 000	45,03%
621 Personnel extérieur au service	30 000	0,39%	56 035,75	0,87%	56 000	0,72%
64 Charges de personnel	3 420 000	44,57%	3 288 327,42	50,86%	3 424 000	44,30%
65 Autres charges de gestion courante	977 700	12,74%	910 815,36	14,09%	949 500	12,29%
66 Charges financières	382 000	4,98%	366 260,49	5,66%	530 000	6,86%
67 Charges exceptionnelles	15 500	0,20%	4 395,73	0,07%	15 500	0,20%
68 Dotations aux amortissements	160 000	2,09%	155 786,78	2,41%	284 000	3,67%
22 Dépenses imprévues	50 000	0,65%		0,00%	50 000	0,65%
23 Virement à la section investissement	877 581	11,44%	0,00	0,00%	641 094	8,30%
Total	7 672 981		6 465 419,02		7 728 294	

6042 : augmentation du nombre de repas servis sur les différents sites scolaires et de l'enfance.

60612 énergie : poste en évolution en 2010, nouvelle hausse prévue en 2011

M. BLAY s'étonne de voir augmenter ces dépenses alors que les durées de fonctionnement de l'éclairage public ont diminué.

M. BOUCHER répond que l'augmentation des dépenses énergétiques est principalement liée aux chauffages des bâtiments communaux et à la flambée régulière des coûts énergétiques.

M. le Maire ajoute qu'il faut responsabiliser et sensibiliser les utilisateurs des bâtiments communaux à économiser les énergies.

611 contrats de prestations de service : initier la modernisation du site de la ville.

6132 : locations immobilières 75 538 €, versement AOT port La Houle 49 000 € et quelques mouillages, locations pour renforts de gendarmerie l'été 12 000 €, L'Égalité et Bois Sculptés.

61521 - entretien de terrains : demandes en forte évolution en 2010.

6232 - fêtes et cérémonies : 60 000 € inscrits en 2010 - réalisés 36 196,33 €

Mme GANDAIS demande quels sont les grands évènements 2011 prévus à cet article.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'évènement exceptionnel de prévu en 2011 pour le moment. Il précise que les aides financières apportées par la commune au marathon de la baie (10 000 € pour les transports et 5 000 € pour la communication et la promotion avec retransmission télévisée du départ) ont été prélevées à l'article « subventions exceptionnelles ». Sur ce point, M. le Maire souligne l'excellent retour d'image pour Cancale avec le départ du Port de la Houle. La location des toilettes chimiques a été prise en charge par l'association du marathon. Pour 2011, la possibilité d'un financement identique est envisagée.

Mme PENVERN demande quelle est la part réservée à la culture dans l'enveloppe « fêtes et cérémonies ».

Mme LOTELIER répond que l'enveloppe 2010 est reconduite en 2011.

M. LE PIERRES rappelle que la commune paye une cotisation au GIT à l'article 6281 « concours, divers cotisations ». Sur ce point, il précise que le GIT vient de mettre en place un nouveau volet qui permet l'instruction de dossiers d'aide pour les nouveaux exploitants.

M. BLAY ajoute que ce service sera bien utile aux exploitants de camping qui auront obligation de mettre aux normes leur terrain avant 2015 en application de la loi sur l'accessibilité.

6262 - frais de télécommunication : en évolution en 2010. Maîtrise des coûts à prévoir en 2011 et recherche de contrats mieux adaptés au fonctionnement des services (appels des fixes vers les portables...).

64 - salaires et charges : prévisions + 0,24 % entre BP 2010 et BP 2011 (avec intégration des effets budgétaires liés aux recrutements souhaités pour la réorganisation des services suite aux préconisations de l'audit). Ces recrutements n'auront qu'un effet partiel en 2011 avec un recrutement en cours d'année. M. le Maire rappelle que l'un des objectifs est le recrutement d'un directeur des ressources humaines qui aura un impact direct sur les comptes de la commune avec une gestion optimisée de l'organisation, du temps de travail et des engagements financiers.

Mme PENVERN indique que les recrutements d'agents en début de carrière en remplacement des agents partis en retraite vont permettre de compenser financièrement la création des deux nouveaux postes. Pour autant, les charges de personnel ont considérablement augmenté depuis le Compte Administratif 2007 en passant de 2 959 000 € à 3 344 000 €.

M. MARY fait remarquer qu'entre 2002 et 2005, ces mêmes dépenses de personnel sont passées de 2 080 000 à 2 900 000 €.

Mme PENVERN répond qu'il faut tenir compte pour cette période, d'une part, de la création des services jeunesse et petite enfance et d'autre part, de la mise en place du passage aux 35 heures hebdomadaires.

M. le Maire indique qu'au-delà des chiffres, il faut s'interroger sur le choix d'augmenter les frais de personnel ou de faire appel à des prestataires extérieurs.

M. LENOUVEL fait remarquer que la masse salariale a augmenté entre début 2008 et fin 2010 de 385 000 €.

Concernant la masse salariale, Mme GANDAIS indique qu'il ne faut pas tenir compte seulement de l'évolution de la masse salariale mais également de la création des nouveaux services rendus à la population lors de ces dernières années. L'objectif recherché pourrait être également de faire diminuer les réclamations reçues en mairie.

M. LENOUEL indique qu'il ne critique pas la masse salariale mais souhaite attirer l'attention sur le fait que les dépenses de fonctionnement ont augmenté.

M. LE PIERRES indique qu'à la lecture des documents budgétaires les produits augmentent plus rapidement que les dépenses. Autre constat, la capacité d'autofinancement s'améliore.

M. le Maire précise que les dépenses de fonctionnement augmentent de + 4,01 % et les recettes de + 6,11 % dans le BP 2011.

6553 - Service incendie : montant exact récemment connu et fixé à 107 683 €.

6574 - Subventions aux associations : enveloppe 2010 inchangée et reconduite en 2011.

M. PENVERN se dit satisfaite de voir le montant des subventions allouées en 2010 aux associations maintenu pour 2011.

M. LE MOAL indique que cette enveloppe budgétaire devra être partagée entre les associations déjà existantes et les nouvelles associations.

66 - Charges financières : réalisation 2010 : 366 000 € - inscription 2011 de 530 000 € (provisions intérêts emprunt DUAL). A titre indicatif, la situation d'aujourd'hui est un taux de 12 % (parité €/CHF inférieure à 1,28). M. le Maire rappelle que l'objectif du Conseil Municipal (délibération du 28 janvier 2011) est de sortir par tout moyen de cet emprunt. Ce n'est pas parce que les frais financiers calculés sur 11 % sont provisionnés qu'il est décidé de les payer.

Fonctionnement recettes

Section de fonctionnement - Recettes	BP 2010		CA 2010		BP 2011	
70 Produits des services	1 139 200	14,85%	1 165 874,54	14,31%	1 167 800	15,11%
73 Impôts et taxes	3 611 178	47,06%	3 944 667,04	48,40%	3 866 232	50,03%
74 Dotations, subventions	1 916 462	24,98%	1 922 947,55	23,60%	1 932 541	25,01%
75 Autres produits de gestion courante	213 300	2,78%	219 656,67	2,70%	360 000	4,66%
013 Atténuation de charges	54 000	0,70%	61 764,28	0,76%	31 000	0,40%
76 Produits financiers	0		509,39	0,01%	0	
77 Produits exceptionnels	0		95 498,63	1,17%	0	
002 Excédent reporté	738 841	9,63%	738 841,28	9,07%	370 721	4,80%
Total	7 672 981		8 149 759,38		7 728 294	
résultat	0		1 684 340,36		0	

70 : Services et Domaines : prévisions 2010 : 1 139 K€, réalisations 1 165 K€. Inscriptions 2011 : 1 167 K€.

Chapitre 73 - Impôts et taxes - BP 2010 3 611 K€ - CA 2010 3 944 K€ - Pas d'évolution des taux d'imposition pour 2011, produit attendu sur les bases prévisionnelles : 3 866 K€.

7321 et 7322 : Attribution de Compensation 549 243 € et Dotation de Solidarité Communautaire 129 189 € stables.

7362 - une taxe de séjour encaissée en nette évolution en 2010 : 322 377,11 €.

M. LE PIERRES précise que cette évolution est liée à la bonne fréquentation des résidences de tourisme et à des régularisations 2009. Pour autant, il estime encore à 30 % la fraude à la taxe de séjour. Il souligne un taux de réservation pour les vacances 2011 en nette amélioration.

M. le Maire évoque l'effet Route du Rhum et Marathon de la Baie qui ont permis à de nombreuses personnes de découvrir Cancale.

M. LE PIERRES ajoute également l'impact des actions de promotion organisées par l'Office de Tourisme et le réseau Sensations Bretagne. Il reste à faire comprendre aux différents acteurs économiques qu'une bonne perception de la taxe de séjour permettrait de faire encore mieux en termes de promotion et d'animation pour Cancale.

7381 : droits de mutations en évolution en 2010. Reconduction de l'inscription moyenne 2009/2010 en 2011.

Chapitre 74 : les inscriptions 2010 sont reconduites en 2011 en l'absence de connaissance des montants 2011 qui ne seront connus que fin avril. Gel des dotations de l'Etat pour 2011.

7551 : excédents des budgets annexes reversés au budget général : camping 110 000 € en 2010, inscription de 170 000 € en 2011.

13 - Atténuation de charges - remboursement des salaires liés à des arrêts couverts par le contrat d'assurances (maladie et longue maladie, maternité et accidents du travail) : 61 764,28 € réalisés en 2010. Inscription : 31 000 € en 2011.

Investissements dépenses et recettes

Section d'Investissement - Dépenses	BP 2010		CA 2010		BP 2011	
Remboursement des emprunts	430 500	6,34%	455 041,64	19,30%	447 000	5,17%
Autres					50 000	0,58%
Dépenses d'équipement	6 310 412	92,92%	1 703 103,63	72,22%	6 833 000	79,05%
Titres immobilisés			200 000,00	8,48%		
Dépenses imprévues	50 000	0,74%				
Déficit d'investissement n-1 reporté					1 313 618	15,20%
total	6 790 912		2 358 145,27		8 643 618	

Section d'Investissement - Recettes	BP 2010		CA 2010		BP 2011	
Dotations FCTVA	350 000	5,15%	217 417,00	20,81%	250 000	2,89%
Autres	311 950	4,59%	2 254,88	0,22%	115 247	1,33%
Dotations subventions	262 000	3,86%	154 145,26	14,76%	517 164	5,98%
Emprunts	4 314 459	63,53%			5 322 495	61,58%
Amortissements	160 000	2,36%	155 786,78	14,91%	284 000	3,29%
Titres immobilisés					200 000	2,31%
Virement de la section fonctionnement	877 581	12,92%			641 094	7,42%
Excédent capitalisé	514 922	7,58%	514 922,87	49,30%	1 313 618	15,20%
total	6 790 912		1 044 526,79		8 643 618	
résultat	0		- 1 313 618,48		0	
résultat global	0		370 721,88		0	

M. le Maire précise que les 1 703 103,63 € réalisés en dépenses d'équipement 2010 ont été totalement couverts par l'excédent de fonctionnement dégagé lors de cet exercice. Le montant de 6 833 000 € inscrit en dépenses d'équipement 2011 correspond à des programmes d'investissement pluriannuels (2011 à 2014). De même, les 5 322 495 € d'emprunts inscrits en recettes doivent être considérés comme un équilibre comptable. Il est bien entendu exclu d'imaginer qu'au cours de l'exercice 2011 un tel montant d'emprunts soit souscrit.

Il présente les différentes opérations d'investissement 2011.

Opération	Nature	Budget Primitif 2011
103	Cimetière	122 265
200	Foncier - Immobilier	149 500
202	Bâtiments communaux	186 608
204	Centre technique municipal	289 642
205	Salle Polyvalente Cancaven	392 500
207	Mairie	251 500
208	Sécurité	115 175
209	Stationnement La Houle	38 000
211	Voirie/Restructuration	767 672
212	Signalisation	40 000
213	Aire gens du voyage	16 200
214	Eaux pluviales	244 470
215	Eclairage public	97 250
216	Environnement	117 339
217	Voirie - Revêtements routier enveloppe annuelle	229 741
220	Voirie modernisation	260 560
221	Activités sportives	2 393 484
222	Jeunesse	25 550
231	Culturel	92 200
232	Ecoles	50 200
235	Eglise	733 837
236	Maison de l'enfance	21 450
238	Urbanisme	87 259
239	ZAC Clos Nogain	110 598

Opération 204 : acquisition d'une balayeuse 150 000 €

Opération 205 : travaux de réfection intérieure de la salle Cancaven pour 350 000 €

Opération 207 : équipements informatiques et aménagement de bureaux dans le cadre de la réorganisation des services.

Opération 221 : mise aux normes et rénovation du gymnase actuel pour 50 000 €, construction d'un nouveau gymnase 2 172 784 € (y compris études), rénovation piste d'athlétisme 44 790 € et des courts de tennis extérieurs 106 210 €. M. le Maire précise que le début des travaux de construction du nouveau gymnase sera déterminé suivant la capacité à mobiliser les financements et les subventions correspondants.

Opération 231 : acquisition et mise en place d'un panneau électronique permettant l'annonce des manifestations associatives et culturelles organisées à Cancale ou d'informations techniques (stationnement, routes barrées...). Réalisation d'un SAS pour le musée 20 000 €. Informatisation de la bibliothèque pour 15 000 €.

Opération 235 : rénovation de l'orgue et addition de jeux pour 503 000 €. Mise en sécurité de l'église pour 100 000 € pour permettre la réouverture de l'église actuellement fermée.

M. le Maire indique que le projet de l'orgue reste inscrit au BP 2011. Pour autant, il n'est pas envisageable d'imaginer rénover un orgue dans une église fermée. En cas de gros travaux s'avérant nécessaires en 2011 pour permettre la réouverture de l'église, l'inscription prévue pour la rénovation de l'orgue serait alors transférée vers la réalisation des travaux de l'église.

Opération 238 : on retrouve essentiellement des dépenses liées à la ZAC des Prés Bosgers. Ces dépenses seront ensuite remboursées au budget général de la Commune par le budget de la ZAC. Même chose pour les 161 000 € déjà dépensés en 2010. Ce remboursement s'applique également pour l'opération 239 « ZAC du Clos Nogain » qui bénéficie d'une inscription de 110 598 € pour 2011.

Mme PENVERN constate que les charges de fonctionnement ont fortement augmenté (600 000 €) entre les comptes administratifs 2008 et 2010. Parallèlement, les recettes ont également augmenté de 500 000 €. On ne peut que regretter la politique nationale qui vise à geler toutes les dotations. De ce fait, si on veut conserver des capacités d'autofinancement, on est amené à augmenter la pression fiscale. Pour Cancale, on retrouve ce phénomène avec la taxe d'habitation qui a fait, malgré notre opposition, l'objet d'une réduction de l'abattement général en 2010. Elle indique qu'il est préférable à son sens d'augmenter les taux d'imposition plutôt que de supprimer les abattements afin de permettre une meilleure répartition de la fiscalité.

L'augmentation des dépenses par rapport aux recettes fait diminuer la capacité d'autofinancement. Concernant le BP 2011, elle indique qu'il est difficile pour elle de juger de la pertinence de chaque demande. Elle regrette que certains travaux retenus au sein du BP 2011 n'aient pas été abordés préalablement au sein des différentes commissions (culture, enfance...). Elle évoque des manques importants dans le budget tels par exemple les travaux de la bibliothèque, le programme culturel, les panneaux photovoltaïques et le label BBC du gymnase.

En conséquence, elle indique qu'elle va s'abstenir au moment du vote du Compte Administratif 2010 et s'opposer lors du vote du Budget Primitif 2011.

M. LENOVEL indique que les documents budgétaires doivent être annuels et non pas pluriannuels afin que les élus puissent connaître avec exactitude ce qui va être entrepris dans l'année et à quels coûts. Il demande qui va déterminer les programmes à réaliser en 2011 et ceux à reporter sur les années suivantes : 2 ans, 3 ans et pourquoi pas 25 ans !

Il regrette l'organisation d'une seule commission des finances préparatoire au BP 2011. Cela n'est pas suffisant pour donner pleinement son avis et échanger comme il se doit.

Quand on regarde les trois derniers comptes administratifs, on s'aperçoit que les dépenses augmentent et les recettes diminuent. Ce constat entraîne inéluctablement une différence de 785 000 € fin 2010 par rapport au début 2008. De même, en tenant compte de l'ensemble fonctionnement et investissement, on s'aperçoit que le résultat global 2009 était de - 250 000 € compensés à + 1 250 000 € par le fait de l'emprunt. Aujourd'hui pour 2010, le résultat global est tombé à 370 721 € ce qui revient à dire que 900 000 € ont été perdus en une seule année. Il y a quand même un problème sérieux. Tout cela avec un investissement limité à 1,7 M€ pour une prévision de 4,5 M€.

Le budget proposé pour 2011 englobe des opérations d'équipement pour un montant total 6 833 000 € équilibré pour un montant d'emprunts de 5 322 495 €. Cela revient à dire que toute dépenses d'investissement supérieure à 1,5 M€ ne pourra se faire que par l'emprunt. Il estime la situation financière de la Commune difficile.

M. LENOVEL indique qu'il va lui aussi s'abstenir concernant le Compte Administratif 2010 et voter contre le Budget Primitif 2011.

M. le Maire précise que les produits du Compte Administratif 2008 sont de 6 808 802 € et ceux du CA 2010 de 7 410 918 €, soit une augmentation des recettes de + 602 115 €. Les comptes de charges 2008 sont de 5 873 744 € et ceux de 2010 de 6 465 419 €, soit + 591 675 €. L'augmentation des produits entre 2008 et 2010 est donc supérieure à celle des charges. Il refuse d'entendre dire qu'il y a un dérapage entre les dépenses 2008 et 2010.

De même, il refuse d'entendre dire que 900 000 € auraient été « perdus » en une année en comparaison entre le résultat global de 2009 et celui de 2010 car cette trésorerie a permis de financer des réalisations qui existent et qui sont intégrées au patrimoine de la commune. Il ne s'agit donc pas d'une perte mais d'autofinancement.

Ces programmes d'investissement ont été opérés sans avoir recours à l'emprunt avec une capacité d'autofinancement de 1,1 M€ qui correspond bien à l'objectif affiché il y a un an.

Enfin, quand est présenté de façon caricaturale le programme d'investissement sur une période pluriannuelle, il rappelle à M. LENOUVEL que la seule chose qui reste pour encore 23 ans (emprunt DUAL DEXIA), c'est une chose qu'il n'a pas lui-même décidée mais qu'il subit. Il ajoute que la révision des abattements généraux à la base de la taxe d'habitation ne pénalise pas les personnes les plus modestes car cette catégorie de personnes peut bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation. Il rappelle que le budget 2011 est établi avec le maintien des taux d'imposition.

M. LE PIERRES indique que la diminution de l'abattement à la base représente une augmentation fiscale de 4 €/mois par foyer. Cette mesure a généré une nouvelle recette totale de 40 000 €. Si on ne peut ni augmenter la pression fiscale, ni supprimer certains abattements, il demande ce qu'il faut-il éliminer du budget primitif dans ce cas ? Il ajoute que les principaux programmes d'investissement repris dans le BP 2011 ont été en quasi-totalité présentés en commission.

Mme GANDAIS regrette le manque d'information relative au budget. Elle cite l'exemple des programmes de Bel Air, de la culture et de la bibliothèque pour lesquels une enveloppe budgétaire a été inscrite au budget sans aucune connaissance de son contenu. Elle indique que tant que le chiffrage des réparations de l'église ne sera pas connu, bon nombre de projets envisagés vont stagner pendant des mois voire des années. Elle ajoute que les élus de la minorité n'ont pas été conviés à partager la définition des priorités du budget primitif 2011. Elle dénonce le manque de moyens financiers accordés pour la culture.

M. LENOUVEL demande à M. le Maire s'il a imaginé depuis trois ans trouver de nouvelles recettes en dehors de la fiscalité. Il rappelle que les parkings de la Houle rapportaient 100 000 € au début de leur fonctionnement contre aujourd'hui 521 000 € avec la mise en place de leur automatisation par l'ancienne municipalité. D'autre part, la capacité d'autofinancement est bonne cette année mais va vite se dégradée avec un résultat global 2010 de seulement 370 721 €.

M. le Maire répond que les excédents de recettes des budgets annexes reversés au budget principal peuvent encore évoluer (camping...). Il rappelle avoir évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté en janvier 2011, la recherche de nouvelles recettes en tenant compte notamment de certains services qui pourraient être mieux couverts financièrement par des redevances d'usagers.

Il évoque par ailleurs le retard pris en matière de développement du logement (ZAC du Clos Nogain) et de l'accueil de nouvelles entreprises qui aurait permis de dégager de nouvelles ressources pour la Commune. Il compte également sur une nouvelle évolution des produits de la taxe de séjour.

Il ne faut pas cultiver la peur des chiffres mais plutôt la raison. Les chiffres génèrent l'exigence d'avancer à un rythme nécessitant un contrôle régulier. Ce contrôle sera effectué par le futur pôle ressources de la mairie qui va bientôt voir le jour, avec un contrôle préalable obligé avant engagement de toute commande. Ce service assurera un suivi minutieux des engagements financiers en parfaite corrélation avec la capacité d'autofinancement et les recettes à percevoir.

M. LENOUVEL indique que les recettes de la taxe de séjour sont en évolution grâce en partie aux nouvelles résidences de tourisme (Les Hauts de la Houle, le Village Cancalais...) qui ont pu voir le jour grâce à l'ancienne municipalité.

M. le Maire répond qu'il comprend d'autant moins les propos de M. LENOUVEL repris dans le bulletin municipal et qui assimilent à une régression le projet de balnéothérapie des Rimains.

La résidence de tourisme et la balnéothérapie du groupe Lagrange qui verront le jour seront pourtant eux aussi porteur de nouvelles recettes de taxe de séjour à l'identique de la résidence des Hauts de la Houle.

M. LENOUVEL répond qu'il n'a jamais critiqué le projet mais simplement regretté le projet de thalassothérapie initialement prévu. Deux investisseurs étaient intéressés par le projet. Face au désistement du premier, il trouve regrettable que le second n'ait jamais été contacté.

Mme CARDINEAU indique qu'elle a signé les permis de construire de la thalassothérapie dès son arrivée à l'urbanisme. Elle ajoute qu'il était pourtant indiqué par l'ancienne municipalité dans le bulletin municipal de janvier 2008 -paru peu de temps avant les élections municipales- que tous les feux étaient au vert concernant la thalassothérapie, ce qui était totalement faux. Elle est prête à le prouver à tout moment. C'est tout simplement la crise économique qui a fait échouer le projet en particulier face aux coûts exorbitants du pompage en eau de mer. La municipalité actuelle a alors recherché pendant plusieurs mois d'autres investisseurs.

Concernant le BP 2011, de nombreux investissements sont prévus pour la réfection urgente de nombreuses voiries en très mauvais état. Des choix sont à faire car tout ne peut pas être réalisé sur un seul exercice. Tout le monde a envie de voir de nombreuses choses voir le jour pour le bien être des Cancalais, mais des choix doivent être faits face aux exigences budgétaires. Elle regrette les polémiques stériles rencontrées lors des différentes réunions.

Mme GANDAIS indique qu'il n'est pas question de dire que les choix budgétaires ne sont pas bons, mais de regretter simplement que tous les élus ne soient pas conviés à leur définition. Elle réfute totalement cette méthode de travail. En contrepartie, elle souligne le bon travail du comité de direction de l'office de tourisme où chaque membre est associé aux décisions prises.

M. BLAY rajoute que les élus ne sont pas capables de renseigner les cancalais sur les investissements qui vont être réalisés en 2011.

M. BOUCHER précise que le premier critère de sélection des travaux de voirie porte sur la sécurité.

Concernant les travaux de voirie, Mme PENVERN fait remarquer qu'il faut essayer de réduire les coûts en choisissant des matériaux les moins onéreux possibles.

M. HIFDA répond que les travaux de voirie sont toujours réalisés au minima en terme financier tout en tenant compte des techniques permettant une durée dans le temps maximale.

Mme LOGEAIS se dit surprise de voir un panneau d'affichage électronique (25 000 €) intégré dans l'enveloppe budgétaire de la culture alors qu'il correspond davantage à de la communication. Elle regrette le manque de discussion sur ce point.

M. le Maire répond que les difficultés premières des associations est d'assurer la promotion de leurs animations, manifestations ou expositions. Ce nouvel outil aura un impact important sur l'information culturelle de la Ville tant pour les cancalais que pour les touristes. Il va permettre de répondre à un besoin attendu par les associations, par l'office de tourisme et les différents organisateurs. M. le Maire rappelle que les choix qui sont faits dans le BP 2011 proviennent pour 90 % d'entre eux des commissions municipales.

M. LE PIERRES indique que les membres du groupe « Cancale demain » ont été élus à partir d'un programme qui nécessite des moyens financiers. Le BP 2011 -bien que comprenant certaines opérations plus anciennes nécessitant une poursuite : réfection de l'orgue, ZAC du Clos Nogain...- est en parfaite cohérence avec ce programme. Il indique lui même ne pas être au courant de toutes les décisions prises au sein des différentes commissions, mais que cela ne contrarie pas son propre travail car il a confiance envers les élus qui dirigent ces commissions.

M. LE MOAL rappelle qu'au moment de la mise en place des parkings automatisés de la Houle aucune concertation n'a eu lieu entre l'ancienne municipalité et les ostréiculteurs. Il ajoute que l'abonnement réservé aux cancalais pour les parkings de la Houle a été diminué de moitié par la municipalité actuelle.

Il est favorable au fait de trouver de nouvelles recettes car certaines dépenses actuellement supportées exclusivement par les cancalais devraient l'être également par les usagers. Il cite par exemple le coût des sanitaires de la Pointe du Grouin actuellement à la charge unique de la ville tant pour les fluides que pour l'entretien alors que ce site appartient au Conseil Général et est fréquenté en majorité par des touristes. De même, la barrière de Port-Picain est attendue depuis fort longtemps pour permettre de nouvelles recettes. La plage du Verger nécessite une surveillance de la baignade et un entretien du parking à la charge exclusive de la Commune. Là aussi, ne serait-il pas nécessaire de faire payer le parking aux usagers ?

M. LENOUVEL répond que toutes les professions ont été consultées au moment de la mise en place des parkings payants de la Houle y compris les ostréiculteurs. Il considère la barrière de Port-Picain comme une hérésie et ajoute qu'il est interdit de faire payer l'accès à la plage où à la mer.

M. LE MOAL répond que ce n'est pas l'accès individuel des piétons qui pourrait être rendu payant, mais l'accès des véhicules ou leur stationnement.

2011-36 et 2011-36 bis : Compte Administratif 2010 de la Commune et affectation du résultat

Vote : M. le Maire se retire et ne participe pas au vote. M. LE MOAL, Premier Adjoint, assure la présidence de séance et soumet au vote le Compte Administratif 2010 de la Commune ainsi que l'affectation du résultat d'un montant de 1 313 618,48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2010 de la Commune et l'affectation du résultat correspondant.

Adopté par 20 voix pour et 8 abstentions (MM. BLAY, PENVERN, GANDAIS, LOGEAIS, LENOUVEL, ROUX, FEUVRIER, LASILIER-CHAUFaux).

2011-37 : Budget Primitif 2011 de la Commune

Vote : M. le Maire reprend la présidence de séance et soumet au vote le Budget Primitif 2011 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2011 de la Commune.

Adopté par 21 voix pour, 1 abstention (M. BLAY) et 7 voix contre (MM. GANDAIS, PENVERN, LOGEAIS, LENOUVEL, LASILIER-CHAUFaux, ROUX, FEUVRIER).

2011-38 : Fiscalité locale - taux d'imposition 2011

Rapporteur : M. le Maire.

Dans le cadre du Budget Primitif 2011, après le DOB du 28 janvier 2011, suivant les propositions budgétaires présentées en Commission Finances le 9 février 2011 à partir du montant nécessaire à l'équilibre du budget, le maintien des taux d'imposition est ainsi proposé :

	<u>Taux 2010</u>	<u>Taux 2011</u>
TH	15,18 %	15,18 %
TFB	17,99 %	17,99 %
TFNB	37,69 %	37,69 %

Ces taux sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux d'imposition pour l'année 2011.

Adopté par 25 voix pour et 4 abstentions (MM. LENOUEL, LASILIER-CHAUFAUX, ROUX, FEUVRIER).

II) Travaux

2011-39 : Desserte en eau potable de la 3^{ème} tranche des Rimains

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé précédemment de demander au Cabinet BOURGOIS, Ingénieurs Conseils à Betton, d'étudier, dans le cadre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, maître d'ouvrage, les travaux de desserte en eau potable de la 3^{ème} tranche des Rimains.

Il indique à l'assemblée que ces travaux évalués à la somme de 19 400 € (le Syndicat récupérant la TVA, elle ne sera pas répercutée), base janvier 2011, sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la ville. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Ville devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Adopte l'étude chiffrée du Cabinet BOURGOIS.
- ✓ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.
- ✓ S'engage à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des eaux de Beaufort.
- ✓ S'engage à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget municipal au titre desdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

III) Divers

Questions diverses

2011-40 : Motion pour la défense du service public postal

Sur proposition du groupe de la majorité et des deux groupes de la minorité, le Conseil Municipal vote après débat la motion pour la défense du service public postal suivante :

« Le Conseil Municipal de Cancale considère qu'il est de son devoir d'agir pour que soient garanties la qualité et la pérennité du service public sur le territoire de sa commune. C'est pourquoi, il exige qu'un véritable plan de développement du bureau de poste de plein exercice soit élaboré en parallèle aux évolutions d'organisation interne qui s'avèreraient nécessaires pour confirmer la confiance que nous pouvons placer dans cette entreprise active du service public ».

Adopté à l'unanimité.

Bacs à ordures ménagères

Mme GANDAIS sollicite un complément d'informations concernant l'article paru dans le dernier Plat Gousset et portant sur la réglementation de la collecte des bacs à ordures ménagères. Elle souligne la difficulté pour les personnes qui s'absentent de leur domicile pour la journée à respecter l'horaire de rentrée des bacs fixé au plus tard à 13 heures.

Mme LOTELIER répond que les règles relatives à la collecte des ordures ménagères rappelées dans le Plat Gousset correspondent à des préconisations de St-Malo Agglomération reprises dans un arrêté municipal signé par l'ancien maire. L'article a été diffusé dans le Plat Gousset suite à des doléances de riverains qui se plaignent de voir des poubelles sorties deux ou trois jours avant la collecte ou restant sur le trottoir pendant toute une semaine.

Mme GANDAIS demande à M. BOUCHER, représentant du Conseil Municipal à la commission déchets de St-Malo Agglomération, de proposer la révision de ces horaires et de demander qu'une information soit communiquée aux riverains sur l'horaire de passage des bennes afin que ces derniers puissent sortir leurs bacs à ordures ménagères à des horaires adaptés.

M. le Maire indique qu'il semble utile que ce type d'informations puisse être communiqué sur le site de la Ville avec des liens possibles vers le site de St-Malo Agglomération.

Mme FEUVRIER fait remarquer que le ramassage des ordures ménagères n'est pas toujours assuré sur le secteur de la Gaudichais. Par ailleurs, la fréquence de ramassage semble disproportionnée d'une semaine à l'autre pour les villages avec un seul ramassage la première semaine et deux ramassages espacés de seulement deux jours la semaine suivante.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 25 mars 2011

oooooooooooo

Fin de séance à 00 h 25

**La secrétaire de séance,
M. LOTELIER**

Délibérations prises au cours de la séance : n° 2011-36 à 2011-40